

La coopérative comme instrument de développement

Delmas Lévesque

Volume 57, numéro 3, juillet–septembre 1981

21^e Congrès annuel de la Société Canadienne de Science économique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/600987ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/600987ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Lévesque, D. (1981). La coopérative comme instrument de développement. *L'Actualité économique*, 57(3), 339–342. <https://doi.org/10.7202/600987ar>

La coopérative comme instrument de développement

Dans l'introduction des volumes *Analyse microéconomique et coopérative*¹ de Claude Pichette et *La coopération : de la réalité à la théorie économique*² de François-Albert Angers, les deux auteurs procèdent à une analyse conceptuelle. Claude Pichette aborde pour sa part les notions de besoins et de moyens. François-Albert Angers procède quant à lui à une définition des termes coopération, coopératisme et coopérative.

C'est à la lecture de ces textes que j'ai puisé l'idée des propos que j'ai l'intention de vous livrer dans cette brève communication.

Face au thème qui nous est proposé : « La coopération comme instrument de développement économique », je me sens confronté à une réelle difficulté tout au moins au niveau des concepts et des relations établies ou susceptibles d'être établies entre eux.

Sans pour autant nier ce problème, j'aborderai donc la question de l'inter-relation entre instrument et finalité dans une coopérative.

*Instrument et finalité ou raison d'être d'une coopérative :
il y a souvent confusion*

Je pense qu'on peut admettre comme prémisse que la raison d'être d'une coopérative consiste en l'amélioration de la qualité de vie de ses membres et du milieu.

Par ailleurs, il faut reconnaître que les établissements, le système de comptabilité, les investissements mobiliers sont des instruments qui permettent la réalisation de diverses activités de la coopérative. Il s'agit donc là de moyens concourant à l'atteinte d'objectifs à court ou moyen terme.

Il existe donc une distinction majeure entre la raison d'être d'une coopérative et les moyens dont elle dispose ou les ressources qu'elle utilise. Malheureusement, cette distinction n'est pas toujours présente chez les théoriciens de la coopération et des coopératives.

1. Pichette, Claude, *Analyse microéconomique et coopérative*, volume 2, Librairie de la Cité universitaire, Sherbrooke, Québec, 1972.

2. Angers, François-Albert, *La coopération : de la réalité à la théorie économique*, volume 1, Éditions Fides, Montréal, 1974.

Inter-relation et interdépendance entre instrument et finalité d'une coopérative

Lorsque j'ai affirmé que la raison d'être ou la finalité d'une coopérative consiste en l'amélioration de la qualité de vie de ses membres et du milieu, je dois admettre que cette expression traduisant la raison d'être d'une coopérative est très vaste et de fait, imprécise. En voulant circonscrire davantage l'objet final de la coopérative, on peut dire que celui-ci consiste en la satisfaction des besoins des membres.

De quel type de besoins s'agit-il ? On sait qu'en économie le concept de besoin utilisé reste purement subjectif. Si tel est le cas, fait-on référence strictement aux besoins des ménages d'approvisionnement de biens et de denrées alimentaires chez les coopératives de consommation, aux besoins d'utilisation de services financiers pour les coopératives d'épargne et de crédit ? Est-il possible d'imaginer qu'une coopérative puisse concourir à la satisfaction de d'autres besoins tels que : besoins d'accomplissement, besoins de statut social, besoins de considération et de respect de ses semblables, etc. ?

On constate donc que les besoins de l'homme sont multiples. En conséquence, affirmer que l'objet final d'une coopérative consiste en la satisfaction des besoins des membres, c'est accepter beaucoup d'imprécisions.

À ce stade de la réflexion, il semble approprié de considérer l'expérience ou le vécu coopératif pour trouver l'éclairage requis.

La concrétisation de tout projet coopératif est révélatrice. Les contraintes du temps, de milieu, de ressources imposent le choix de l'instrument qui pour diverses périodes de temps va circonscrire l'objet final de la coopérative.

En d'autres termes, il existe dans toutes les coopératives une inter-relation et une interdépendance entre l'instrument et la raison d'être.

Auguste ROY,
C. C. P. E. D. Q.

* * *

Comme préambule aux quelques minutes de propos qui me sont dévolues, je mentionnerai quelques observations au sujet des communications qui viennent d'être présentées.

Premièrement, dans toutes les références faites aujourd'hui à l'oeuvre de Vienney, il n'a pas été question du mode de raisonnement coopératif versus le mode de raisonnement marchand. Or il se trouve

que le mode de raisonnement figure au coeur de son modèle composé également des agents et des activités. Il s'agit donc d'une référence pour le moins incomplète.

Deuxièmement, il semble que dans une perspective d'analyse économique, il n'existe ni mouvement social, ni mouvement coopératif. Pourtant, la coopérative n'existe pas qu'à l'échelle locale et n'est pas que du ressort de l'analyse micro-économique. Elle fait partie d'un ensemble plurisectoriel à de multiples niveaux appelé mouvement coopératif, lequel se veut un projet de société, voire de civilisation. Elle ne s'explique pas la coopérative locale en faisant abstraction de cet ensemble. Même la plus micro-coopérative porte la marque de sa nature, la réassociation économie-société, dissociée par l'économie de marché.

C'est d'ailleurs par la réassociation qu'elle est une formule de développement. Les catégories sociales bousculées par l'économie marchande quittent leur individualisme, se regroupent, se donnent une entreprise, puis renégocient les termes de l'échange. Comme outil de développement, la formule coopérative a fait ses preuves sur les cinq continents, à témoin le mouvement coopératif international.

La formule coopérative illustre bien d'ailleurs le fait que le véritable développement est d'abord culturel et politique avant d'être économique. La reprise en mains, par les intéressés, l'entraide, la réassociation, la réidentification sont des phénomènes d'ordre culturel et politique. Sans ceux-ci, l'économie ne suivra pas. Pas d'entreprise sans entrepreneurs.

À ce propos, je mentionnerai que les conditions du développement¹ me paraissent être les suivantes :

1. Besoin de développement
2. Volonté de développement
3. Solution spécifique
4. Cohésion de l'effort
5. Modification des rapports de pouvoir

Il faut voir dans ce schéma une démarche non linéaire mais circulaire, tant est considérable l'interaction entre les conditions du développement.

Sous cet éclairage la formule coopérative apparaît comme une formule spécifique répondant à des besoins donnés selon une volonté

1. Voir texte intitulé « Quelques conditions du développement coopératif », présenté par l'auteur de ces lignes à l'assemblée générale annuelle du Conseil Canadien de la Coopération, à Sudbury en juillet 1980.

donnée. La formule coopérative ne correspond pas nécessairement à toutes les situations, sous tous les cieux et tous les climats. Elle s'est révélée par ailleurs souple, adaptable. Elle peut être monovalente ou polyvalente, unifonctionnelle ou plurifonctionnelle, entrer en combinaison avec d'autres formules, selon les modalités les plus diverses. Encore une fois sa présence dans presque tous les pays atteste de ce fait. Après tout ce sont les membres qui font la coopérative.

Delmas LÉVESQUE,
*Centre de gestion des coopératives de
l'École des H. E. C. (Montréal).*